

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE TROIS BASSINS

ARRONDISSEMENT DE SAINT PAUL

CANTON DE SAINT LEU

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 21 septembre 2023

OBJET : AFFAIRE N° 01

Approbation du contenu de la
rédaction du procès-verbal des
délibérations en date du
13 juillet 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Vingt-et-Un Septembre, le
Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement
convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de
M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18h00, puis procède
à l'appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. AURE Fabien (2^{ème} Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3^{ème} Adjt) -
Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph -
Mme DE LAVERGNE Agathe - M. ZEPHIR Jackson - Mme AURE
Jacqueline - Mme FURCY Florelle - M. BOURGOGNE Pierre -
M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph - M. MAURIN Jorris -
Mme RAMANY Nathalie - Mme FRUTEAU Nadège - M. AURE Yves -
Mme DEPEHI Bernadette - Mme FAIN Marie Yveline.

EXCUSES

M. FONTAINE Christopher (Procuration donnée à M. PAUSE Daniel)
M. VAITY Bruno (Procuration donnée à M. POTHIN Joseph)
Mme JANNIN Jocelyne (Procuration donnée à Mme ABSYTE Brigitte)
M. M'BAJOURMBE Bryan (Procuration donnée à M. SADEYEN Frédéric)
Mme ZITTE Danielle (Procuration donnée à Mme AURE Jacqueline)
Mme FLORESTAN Nadine
M. LEBON Eddie

ABSENTS

Mme SANDANCE Chantal - M. RAMAKISTIN Roland - M. CLAIN
Patrick - Mme VAITY Cathy.

NOTA : Le Maire soussigné certifie
que la liste des délibérations
examinées par le Conseil Municipal
a été affichée le 26 septembre 2023,
que la convocation a été faite le
15 septembre 2023 et que le nombre
de membres en exercice étant de 29
le nombre de membres présents est de
18.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut
valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à
l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20230921-de-21092023-01-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

Le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2023.

Le Conseil Municipal, délibérant, approuve, à l'unanimité, le procès-verbal.

Interventions : Néant

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire
Gertrude HOARAU


Le Maire
Daniel PAEST


Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.